

MENS :
une vision incisive
et éducative sur
l'environnement

Approche
didactique
et scientifique

16

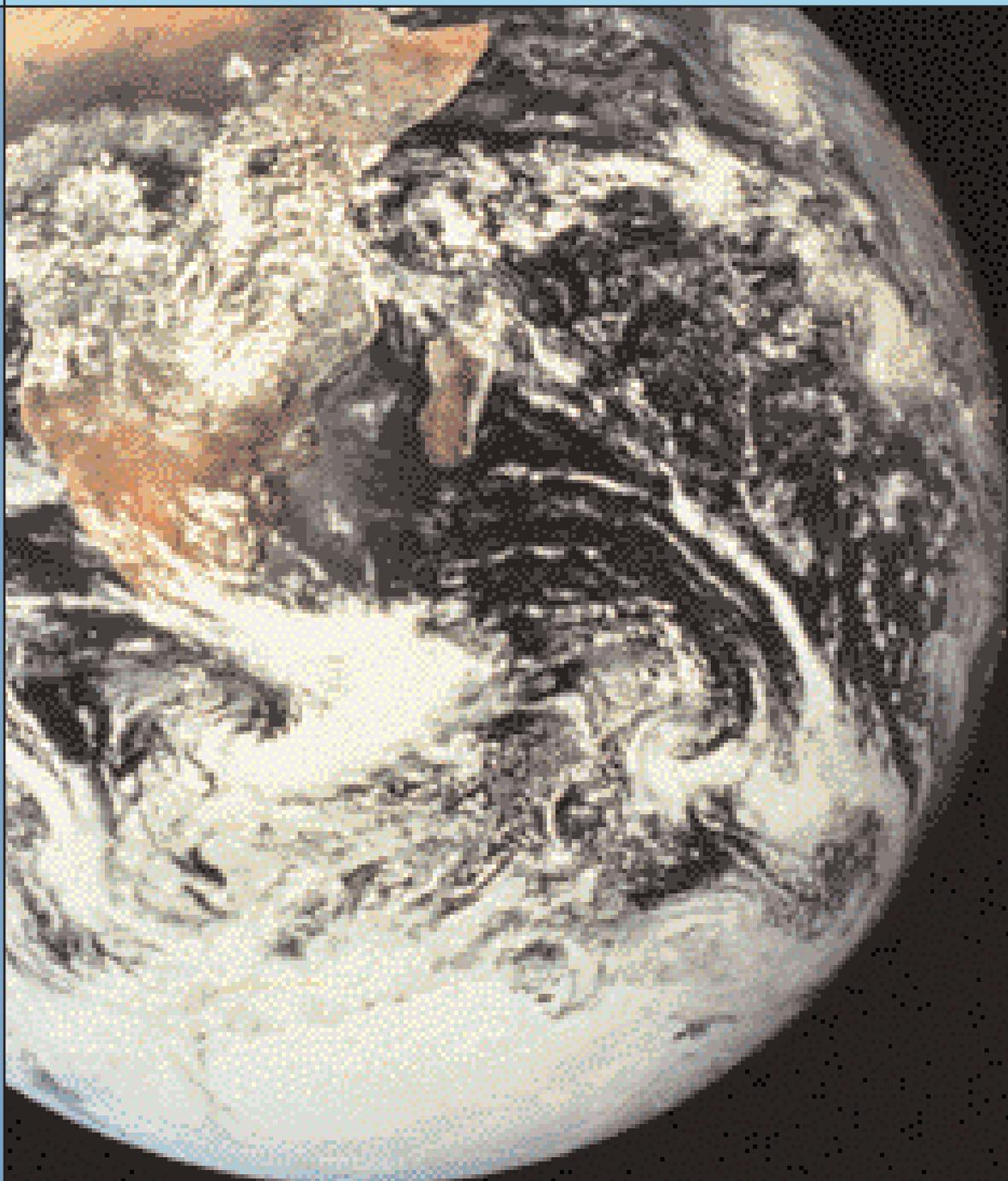
2e trimestre 2000

MENS

Dossier sur l'environnement '*mens sana in terra sana*'



Développement durable : de la parole aux actes



Milieu-
Education,
Nature &
Société



Sommaire

Editorial:	2
Dossier: "Développement durable: de la parole aux actes"	
• Introduction	3
• Description du concept	4
• Action 21	6
• Comment mesurer le développement durable?	8
• Exemples	12
Copains cachés, les animaux dans la ville.	16

Editorial

Le développement durable, un des piliers de la politique gouvernementale, est un concept vaste et complexe encore trop peu connu du grand public.

Le développement durable renvoie à l'ensemble des interactions entre les aspects économiques, sociétaux et environnementaux. Il implique qu'il soit tenu compte, dans le cadre d'un développement socio-économique équilibré, des processus de distribution des ressources et des richesses (au sein des générations et entre générations, entre le nord et le sud) de même que du niveau de tolérance du milieu naturel.

Ces dernières années, les autorités ont fourni des efforts significatifs afin d'intégrer le développement durable dans leur politique. En effet, la loi de mai 1997 prévoit la coordination de la politique fédérale de développement durable : création d'un organe d'avis, le Conseil Fédéral du Développement Durable ; d'un organe de concertation, la Commission Interdépartementale du Développement Durable ; rapportage régulier sur l'état des lieux en matière de développement durable par le Bureau fédéral du Plan.

L'avant-projet de Plan Fédéral pour un Développement Durable 2000 – 2003, à propos duquel la population fut récemment consultée constituera, après approbation par le parlement, un fil conducteur pour le développement futur de la politique fédérale en la matière.

Par ailleurs, un plan pluriannuel d'appui scientifique à une politique de développement durable (PADD) apportera les connaissances scientifiques de base susceptibles d'orienter la préparation d'une politique de développement durable ainsi que sa mise en oeuvre et son évaluation.

La mise en oeuvre d'une telle politique nécessite une interaction permanente entre les différents rouages de la société et les acteurs potentiels du développement durable (responsables politiques, monde scientifique, entreprises, groupes de pression et le grand public, ...). Cela exige qu'à différents niveaux des efforts soient livrés en termes de conscientisation et de diffusion de l'information.

L'initiative de la revue « MENS », bel exemple de contribution didactique, rend plus proche du citoyen cette matière complexe et parfois abstraite qu'est le développement durable.

Cet avant-propos est pour nous l'occasion d'exprimer aussi la satisfaction éprouvée à la lecture de ce riche dossier.

Charles Picqué
Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes

Olivier Deleuze
Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable

Yvan Ylieff
Commissaire du Gouvernement, adjoint au Ministre de la Recherche scientifique

**Milieu, Education,
Nature & Société**

'Mens sana in terra sana'

© Tous droits réservés MENS 2000

Information et coordination:
Prof. Dr Roland Caubergs
RUCA, Groenenborgerlaan, 171 - 2020 Antwerpen
Tél.: 03/218.04.21 - Fax: 03/218.04.17
e-mail: mens@ua.ac.be

Editeur responsable:
Prof. Dr R. Valcke (VVB)
Reimenhof 30, B-3530 Houthalen

Coordination rédactionnelle:
A. Van der Auweraert, R. Caubergs

Collaborateurs:
Frank Monteny, DWTC
Dr H. Bruyninckx, KUL
Dr Raoul Weiler, KUL
Me. J. De Villers, ULB
Mr. E. Zaccai, ULB
Dhr. W. Dejonge, RUG
Dhr. P. Gimeno, RUG
Dr Frank Maes, RUG
Dr Mazijn Bernard, Esmeralda Borgo, RUG
Berloznik, VITO
Service fédéraux des affaires scientifiques,
techniques et culturelles; service des
programmes de recherche

Avec nos remerciements pour les illustrations à :
Bart Van de Vijver, RUCA
CZE = Centrum Zonne Energie

Topic and fund raising:
Sonja De Nollin
Te Boelaarlei 23 - 2140 Antwerpen
Tél.: 03/322 74 69 - Fax 03/321 02 77,
e-mail: denollin@uia.ua.ac.be

Tarif éducatif: 350 FB
Commande par paiement au numéro CCP:
000-1610496-05, R. Caubergs, MENS.

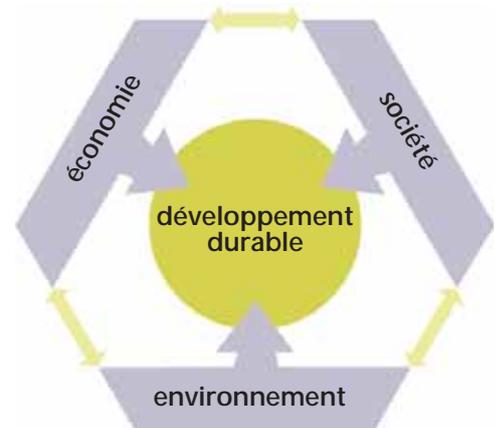
Avec la collaboration de :
 Frank Montenev, SSTC
 Dr H. Bruyninckx, KUL
 Dr Raoul Weiler, KUL
 Me. J. De Villers, ULB
 Mr. E. Zaccà, ULB
 Dhr. W. Dejonge, RUG
 Dhr. P. Gimeno, RUG
 Dr Frank Maes, RUG
 Dr Mazijn Bernard, Esmeralda Borgo, RUG
 Berloznik, VITO
 Services fédéraux des affaires scientifiques,
 techniques et culturelles: Service des
 programmes de recherche
 Dossier composé par: Ann Van der Auweraert

Développement durable: de la parole aux actes

Il y a quelques années, deux chercheurs canadiens, William Rees et Mathis Wackernagel, ont mis au point une méthode originale pour visualiser le mode de vie d'une personne, d'une ville ou d'un pays. Il suffit pour cela de prendre en compte tout ce que l'on consomme et tous les déchets que l'on génère, puis de calculer combien d'hectares de terres seraient nécessaires pour permettre la restauration de l'environnement et on obtient ainsi une empreinte écologique (ecological footprint). Cette méthode révèle que : les États-Unis ont les plus grands pieds avec une empreinte de près de 9 hectares par personne. La Belgique est quelque peu plus économe, nous consommons 5 hectares par personne. En ce qui concerne le Nigeria, cette empreinte s'élève à 1,7 ha et un habitant de l'Inde utilise 0,8 ha seulement. C'est ainsi que la moyenne par citoyen du monde est de 2,3 hectares alors que la surface terrestre disponible ne permet qu'une empreinte de 1,7 ha par personne. L'empreinte des pays riches équivaut

à la portée totale de la Terre. Pour subvenir à leurs besoins de consommation, ces pays utilisent aussi les terres fertiles des pays du Sud. Wackernagel et Rees appellent cela la dette écologique des pays du Nord envers les pays du Sud. En d'autres termes: pour chaque Belge qui consomme trois fois de trop, trois autres personnes doivent se contenter du tiers... En tant qu'Occidentaux, nous vivons par conséquent largement au-dessus de nos moyens. Supposons que les pays du Sud évoluent un jour jusqu'à notre niveau de consommation, nous aurions alors besoin d'au moins trois planètes... mais, jusqu'à nouvel ordre, il n'existe qu'une seule Terre. Nous voici donc tout de suite plongés au cœur du problème : nous consommons trop et la répartition n'est pas équitable.

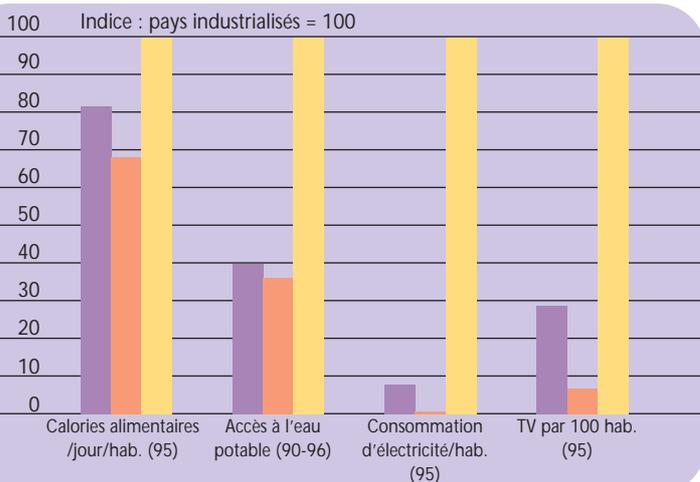
C'est cette constatation, à la fin des années quatre-vingt, qui a finalement rendu le concept de DÉVELOPPEMENT DURABLE très populaire. Le développement durable essaie de réconcilier les domaines souvent en opposition que sont l'économie et l'écologie, tout en veillant à une répartition équitable non seulement entre les générations mais aussi entre le Nord et le Sud.



Un 21^{ème} siècle durable ?

- Consommation d'énergie durable
- Tourisme durable
- Consommation d'eau durable
- Agriculture durable
- Pesticides durables
- Gestion durable des déchets et des matières premières
- Constructions et habitations durables
- Gestion forestière durable
- Investissements responsables
- Technologie durable
- Gestion durable des sites naturels et des petits éléments du paysage
- Gestion durable de l'espace
- ...

Il est clair que le terme de développement durable renvoie à un très large



éventail de problèmes et à leur solution possible.

Voici quelques exemples tirés de l'avant-projet du Plan Fédéral de Développement Durable, dont nous reparlerons plus loin dans cette revue, qui éclairent le concept de développement durable :

- Une agriculture économiquement viable qui produit des aliments « sûrs » et s'implique, en même temps, dans la protection des paysages et de la nature ;
- Une politique de mobilité permettant d'éviter les embouteillages interminables, les pertes de temps, le stress, la pollution atmosphérique et les effets négatifs de ces pressions sur la santé ;
- Une société dans laquelle le développement industriel et les technologies tiennent compte du respect de l'environnement et de la santé des travailleurs et des citoyens ;
- Une société où les problèmes d'exclusion sociale et de pauvreté sont effectivement pris en charge et où l'individu n'est pas abandonné à son propre sort ;

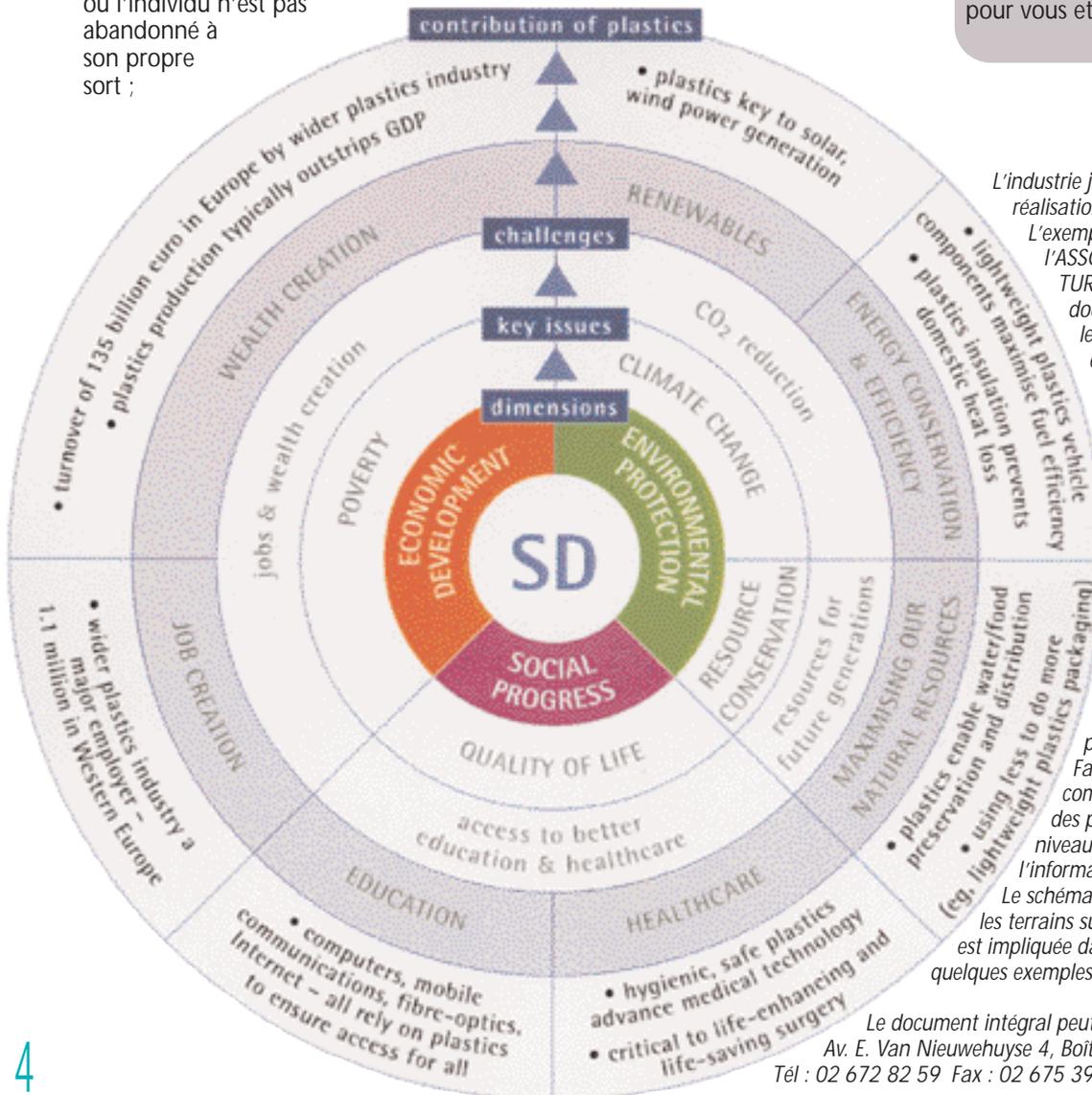
- Une vie sociale reposant sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Un espace public où les grands groupes sociaux sont invités à participer à l'élaboration des politiques ;
- L'assurance que nos enfants et tous les enfants du monde auront un avenir.

Il est fondamental de comprendre que les défis précités ne peuvent être relevés que si l'on prend en considération tant les composantes économiques que les composantes sociales et environnementales. Il serait impossible de subvenir aux besoins matériels et sociaux de la population mondiale sans développement économique. Mais si ces activités économiques vitales ne tiennent pas compte des limitations environnementales, elles altèrent à terme leur propre base nourricière et, par la même occasion, mettent en péril la base écologique des ressources permettant aux générations futures de répondre à leurs besoins.

Développement durable ?

- Gérer autrement l'énergie, les matières premières et l'espace
- Redistribuer les biens entre le Nord et le Sud
- Mettre des limites à la croissance, surtout dans les pays riches occidentaux

Dans ce dossier, nous situons la notion de développement durable dans son contexte historique afin de pouvoir discuter de manière plus approfondie des conventions mondiales qui ont été signées. Nous présentons également quelques méthodes permettant de mesurer le développement durable puis nous nous penchons sur la situation en Belgique. Pour terminer, nous donnons différents exemples de projets et d'applications 'durables' dans le but de clarifier la notion de DÉVELOPPEMENT DURABLE et d'illustrer ce qu'elle signifie pour l'ensemble de la société, pour les entreprises, pour le gouvernement, pour vous et moi.



L'industrie joue un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable.

L'exemple que nous donnons ici provient de l'ASSOCIATION OF PLASTICS MANUFACTURERS IN EUROPE (APME). Dans un document que l'on peut consulter sur le site Internet <http://apme.org>, ils expliquent comment ils apportent leur contribution, en tant qu'industrie, aux trois terrains du développement durable : la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Le progrès économique en créant des emplois et du bien-être. La réduction des émissions de CO₂ et la protection des ressources naturelles comme le pétrole, l'eau et les aliments en intensifiant le développement et en renouvelant constamment la technologie des polymères.

Favoriser la santé et l'éducation en combinant les propriétés exceptionnelles des plastiques au progrès sur le plan du niveau de vie, des soins de santé et de l'informatique.

Le schéma ci-contre donne une image de tous les terrains sur lesquels l'industrie du plastique est impliquée dans le développement durable, avec quelques exemples très concrets.

Le document intégral peut être demandé à l'adresse suivante :
Av. E. Van Nieuwehuysse 4, Boîte 3, 1160 Bruxelles
Tél : 02 672 82 59 Fax : 02 675 39 35

Le développement durable ne se limite pas à l'environnement...

Afin de bien situer le concept de développement durable, nous devons revenir une trentaine d'années en arrière, plus exactement en 1972, l'année de parution du Rapport du Club de Rome.

les problèmes environnementaux étaient couplés dans une large mesure à l'écart considérable entre les richesses du Nord et celles du Sud. Notre mode de vie dans les pays du Nord est dommageable pour la nature car nous consommons de trop grandes quantités de matières

Croissance mondiale de quelques activités humaines et produits

	1970	1990
Population mondiale	3,6 milliards	5,2 milliards
Nombre de voitures	250 millions	560 millions
Nombre de kilomètres parcourus par an		
- voitures personnelles	2 585 milliards	4 489 milliards
- camions	666 milliards	1 536 milliards
Consommation de pétrole par an	17 milliards de fûts	24 milliards de fûts
Consommation de gaz par an	880 milliards m ³	1 980 milliards m ³
Consommation de charbon par an	2,3 milliards de tonnes	5,2 milliards de tonnes
Consommation de boissons rafraîchissantes	18 milliards de litres	44 milliards de litres
Consommation de bière par an	15 milliards de litres	23 milliards de litres
Consommation annuelle d'aluminium (boîtes de boissons rafraîchissantes et de bière)	72 700 tonnes	1 251 900 tonnes
Quantité de déchets ménagers (uniquement les pays de l'OCDE)	302 millions de tonnes	420 millions de tonnes



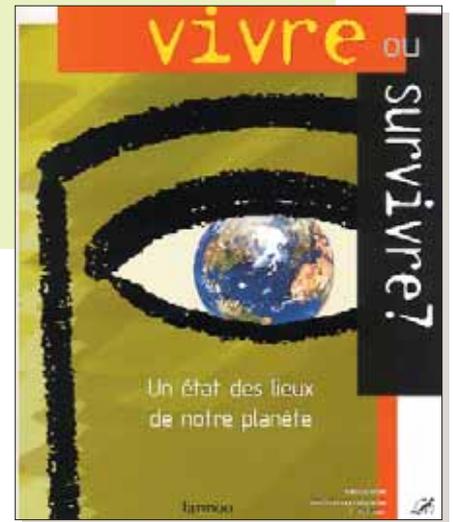
A l'époque, ce groupe de scientifiques, d'industriels et de politiciens avait étudié l'état de notre planète bleue en prenant en compte un certain nombre d'évolutions comme la croissance démographique mondiale, l'écart entre les riches et les pauvres, l'utilisation croissante de toutes sortes de matières premières naturelles et la consommation des sources d'énergie. Il en a conclu que les tendances constatées n'étaient pas supportables et plus encore, qu'il y avait, comme l'indique le titre de leur rapport, des 'limites à la croissance'. Le Club de Rome a alors lancé un appel à la prise d'un certain nombre de mesures urgentes à l'échelle mondiale afin d'enrayer cette évolution.

A l'époque, on commençait également à prendre de plus en plus conscience que

premières, nous générons littéralement des montagnes de déchets, et de surcroît, nous avons pollué ou détruit la plus grande partie de notre environnement. Dans le Sud, c'est plutôt la pauvreté couplée à une démographie galopante qui est la source des problèmes. Dans ces pays, la réalité quotidienne de survie dans des conditions difficiles est telle que l'on attache peu d'attention aux conséquences néfastes pour l'environnement à long terme.

Le développement durable implique un effort mondial. Deux problèmes immenses occupent le premier plan: les modes de consommation lapidaires dans les pays du Nord, l'argument principal des pays en développement, et la croissance démographique excessive dans les pays du Sud, l'argument principal des pays industrialisés. Les deux problèmes doivent être pris en charge en même temps.

La relation développement/environnement/pauvreté a été reconnue pour la première fois au niveau international lors de Founex II (à Cocoyoc, Mexique) en 1974. C'est à ce moment-là que l'on a reconnu officiellement l'inégalité de la répartition et de l'exploitation des ressources naturelles entre le Nord et le Sud.



En 1983, les Nations unies ont créé la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, sous la présidence de l'ex-Premier norvégien Brundtland, et lui ont donné pour mission d'étudier la relation entre l'environnement et le développement. Les observations de cette commission ont été consignées dans le fameux Rapport Brundtland 'Our Common Future (1987) - 'Notre avenir à tous' (Ed. du Fleuve 1988). A partir de ce moment-là, la communauté mondiale s'est engagée sur la voie d'un développement durable.

« Le développement durable... est un processus d'évolution durant laquelle l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents. »

Cependant, on oublie trop souvent que l'environnement n'est pas le seul élément dans la réalisation d'un développement durable. C'est pourquoi la description est éclaircie plus avant dans le rapport comme suit:

« Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins »

Deux concepts sont à la base du rapport :

- La notion de besoin et plus particulièrement des besoins essentiels du Tiers Monde auxquels il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- Les limitations, que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent, de répondre aux besoins actuels et à venir.

Action 21

Conférence de Rio en 1992

Le couplage des problèmes environnementaux à ceux du développement était également au centre des débats lors de la Conférence de Rio, en 1992, au Brésil. Dans l'Action 21, c'est-à-dire une sorte de plan mondial pour le 21^{ème} siècle, il est clairement énoncé que nous devons tous ensemble apprendre à trouver dans notre réalisation du bien-être économique un équilibre avec notre environnement et que nous devons attacher une plus grande attention aux problèmes de pauvreté et d'inégalité. Nous devons tenir compte des générations qui nous succèdent, des enfants de nos enfants. Depuis, le développement durable est effectivement devenu, à l'échelon mondial, le fondement de la politique des pays qui ont signé la convention, dont la Belgique. Les propositions décrites dans l'Action 21 reposent sur quelques principes :

- Un terme souvent employé est le 'principe de précaution' : nous ne devons pas attendre que les scientifiques aient acquis une certitude absolue de la nocivité de quelque chose avant d'agir. Il est préférable de faire preuve de prudence et de prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard.
- Le pollueur-payeur: les dommages à l'environnement ou les coûts inhérents au traitement des déchets et à la restauration de la nature doivent être supportés par les pollueurs et donc être pris en compte dans la tarification. Prenons l'exemple de la circulation automobile. Actuellement, les coûts liés à la lutte contre la pollution de l'air ne sont pas intégrés dans le prix de l'essence. Si c'était le cas, le carburant serait nettement plus cher et cela inciterait peut-être certaines personnes à réduire notablement leurs déplacements en voiture.
- Vision à long terme : il est grand temps que nous apprenions à penser et à agir à long terme. Quelles seront les conséquences à long terme de

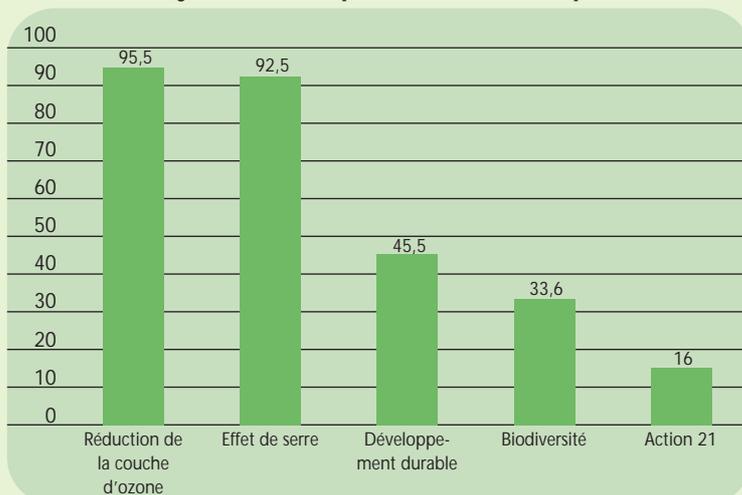
l'augmentation constante du nombre des voitures et de la circulation ? Dans 15 ans, nous déplacerons-nous constamment dans les embouteillages ? Qu'advientra-t-il si la température sur la Terre ne cesse d'augmenter à cause de notre consommation excessive d'énergie ? Allons-nous vraiment attendre d'en subir les conséquences peut-être catastrophiques dans une vingtaine d'années ?

• Un autre principe important est la solidarité avec les pays du Sud : en effet, nous ne devons pas escompter que les gens vivant dans les pays en développement vont accepter de ne pas prétendre à améliorer leur bien-être alors que nous sommes beaucoup plus riches qu'eux et que nous consommons une part bien plus importante des ressources naturelles. Afin de permettre aux personnes vivant au Sud d'améliorer leur économie, nous devons adopter un comportement solidaire voire même fixer des limites à notre propre bien-être.

Sommes-nous disposés à y faire quelque chose personnellement ?

	Le fait déjà	Est disposé à le faire	N'est pas disposé à le faire
Ne pas jeter de déchets dans la rue	92,3	6,1	1,5
Trier ou recycler les déchets	90,8	7,7	1,5
Utiliser moins d'eau	66,7	26,8	6,6
Ne plus acheter certains produits polluants	42,1	48,0	8,6
Acheter des produits qui respectent l'environnement	66,2	30,0	3,1
Moins rouler avec la voiture	41,4	29,2	23,0
Soutenir un groupement d'écologistes	23,5	40,1	33,6
Devenir membre d'un groupement d'écologistes	11,8	30,0	56,6
Manifester contre un projet pouvant nuire à l'environnement	10,7	42,5	44,7

Avez-vous déjà entendu parler des concepts suivants ?



Enquête : Que pensent les Belges sur le développement durable ?

Le Conseil Fédéral du Développement Durable a confié à la KULeuven et à l'ULB la tâche de mener un sondage d'opinion pour savoir ce que pensent les Belges sur le développement durable. Il est possible de consulter le rapport intégral (juin 1999) de l'enquête de base sur le développement durable de même qu'un résumé des conclusions, sur le site Internet <http://www.belspo.be>.

Les Belges se soucient beaucoup des problèmes liés au développement durable. Ils se préoccupent beaucoup de deux aspects importants, à savoir l'état de l'environnement et les pays en développement. En outre, ils sont très critiques sur la prise en charge actuelle de ces problèmes. On peut même parler d'un certain pessimisme. Il n'en reste pas moins que la majorité d'entre eux est disposée à y faire quelque chose. En ayant davantage voix au chapitre et par des actions personnelles, ils pensent que des améliorations sont possibles. Ceci signifie que les Belges sont prêts à participer aux réflexions et à agir dans le sens d'un développement durable. Un point indiscutablement positif ! Mais attention: entre dire que l'on est disposé à changer sa façon de faire, et le faire véritablement, il y a souvent un grand pas. Nous devons donc tous, c'est-à-dire le gouvernement, les entreprises, les écoles, les familles et enfin et surtout, nous-mêmes, être convaincus que nous ne pouvons plus remettre à demain. Le développement durable doit commencer tout de suite. Le temps presse, et c'est nous-mêmes qui l'avons dit !

Penser globalement, agir localement...

En Belgique, le gouvernement s'est engagé à respecter le plan d'Action 21. Il est conseillé en la matière par le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Pour formuler son avis, le CFDD se base sur le Rapport fédéral sur le développement durable qui doit être rédigé tous les deux ans par le Bureau fédéral du Plan (BfP). Le premier rapport, paru en 1999, était intitulé : *Sur la voie d'un développement durable ?*. Il décrit, analyse et évalue la situation existante et la politique menée en Belgique.

Concrètement, l'analyse présentée dans le rapport est ciblée sur quatre grands thèmes de développement durable :

- Un thème social : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Deux thèmes environnementaux : la protection de l'atmosphère (changements climatiques et ozone troposphérique) et du milieu marin (pollution et surpêche)
- Un thème économique : changement des modes de consommation.

Pour ces thèmes, le constat suivant a été fait :

- Malgré d'incontestables progrès, les politiques de lutte contre la pauvreté sont jusqu'ici restées en marge des grandes politiques ;
- Sur les thèmes environnementaux, des stratégies ont été tentées mais peu de résultats obtenus. Le manque de moyens explique largement ces lacunes. Le rapport montre que ces lacunes portent atteinte non seulement à l'environnement mais aussi à la santé ;
- Les diverses mesures prises à l'égard des modes de consommation (éco-taxes, label écologique européen...) n'ont pas été intégrées dans une stratégie de consommation soutenable.

Dans le rapport, une approche prospective à long terme et à très long terme est également esquissée. Ceci est nécessaire pour pouvoir débattre des risques des tendances insoutenables et d'évaluer leurs impacts. Différents futurs plausibles ont été décrits car ils sont liés aux différences de perceptions des risques d'un acteur à l'autre. On peut en effet estimer de manière totalement différente les risques liés à l'aggravation de la pauvreté, à l'aggravation de la dégradation de l'environnement ou à des changements importants des modes de production et de consommation.

Selon les perceptions du risque dominantes, des choix différents sont faits impliquant des évolutions environnementales, sociales et économiques fort différentes.

Les résultats de ce travail contribuent à une meilleure compréhension du développement de la Belgique et de l'effet de ce développement à l'échelle mondiale.

Informations : CFDD
<http://www.belspo.be/frdocfdd/>

Le Plan Fédéral de Développement Durable

Il va de soi qu'un rapport qui analyse les politiques menées n'a de sens que si des conclusions concrètes sur le plan politique en sont tirées. Et tel est le rôle du Plan Fédéral de développement durable. La loi du 5 mai 97 stipule que les gouvernements successifs sont tenus d'approuver, tous les quatre ans, un tel plan. La Commission Interdépartementale du Développement Durable (CIDD) s'est vue confier un rôle important dans l'élaboration du Plan fédéral. Entre-temps, l'avant-projet du premier plan fédéral pour un Développement Durable a été envoyé en janvier 2000 à tous les membres du parlement fédéral, aux gouvernements régionaux et communautaires et au CFDD.

Il comporte des recommandations sur toutes sortes de terrains comme :

- La modification des modes de consommation ;
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- La protection de la santé ;
- L'agriculture ;
- La protection et la gestion du milieu marin ;
- La préservation de la diversité biologique ;
- L'énergie ;
- Le transport et la mobilité ;
- La protection de l'atmosphère ;
- Le commerce international ;
- La coopération internationale ;
- La politique scientifique ;
- L'amélioration de l'information pour la prise de décision.

Au début de cette année, le grand public a également eu la possibilité de consulter le plan et de réagir (<http://www.cidd.fgov.be>). A la parution de ce dossier, la CIDD sera en train de discuter et de traiter les remarques puis proposera au gouvernement un projet de plan adapté. Il appartient ensuite au gouvernement de se pencher sur ce pro-

jet et d'adopter un plan fédéral pour le développement durable. Par après, que la Belgique devienne plus durable ou non dépendra de la pratique de chacun.

Juin 1992

Au cours de la conférence de Rio, le concept de développement durable par la communauté internationale a été adopté et repris dans le document « Action 21 ». Ce plan d'action mondial pour le 21^{ème} siècle est donc en cours depuis huit ans.

5 mai 1997

Le parlement belge adopte la loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable qui demande à une administration indépendante (le Bureau fédéral du Plan) d'évaluer tous les deux ans les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, au moyen d'un rapport fédéral.

Juillet 1999

Le premier rapport fédéral sur le développement durable et son résumé intitulés « Sur la voie d'un développement durable ? » sont publiés. Un panorama du suivi de la Conférence de Rio au niveau international est en outre offert par le Planning Paper n°85 intitulé « Un projet à l'échelle mondiale : le développement durable »

Printemps 2000

Les citoyens peuvent consulter l'avant-projet du Plan Fédéral du Développement Durable et donner leurs commentaires.



Action 21 au niveau local

À la conférence de la CNUED qui s'est déroulée à Rio en 1992, toutes les administrations locales ont été appelées à élaborer, en concertation avec leurs habitants, un plan d'action pour un 21^{ème} siècle durable. Un Plan d'Action 21 local comprend en fait deux grands défis pour la politique communale.

- Premièrement, un changement du style politique : il devient participatif. Des conseils consultatifs et des groupes d'habitants sont impliqués à un stade précoce dans la politique, notamment lors de la détection de problèmes dans la commune et de la recherche d'une réponse adaptée à ces problèmes. En somme, il s'agit d'adopter une politique basée sur la concertation.
- Deuxièmement, un Plan d'Action local place de nouveaux accents dans le contenu de la politique. Son but principal est de faire participer la politique locale dans la réalisation de modes de production et de consommation plus durables. Sur le plan de l'énergie par exemple, une commune peut rechercher dans ses propres bâtiments et services si la consommation d'énergie peut être réduite. Une bonne isolation se traduit en effet par une économie d'énergie structurelle. Par ailleurs, la commune peut également envisager d'utiliser et de promouvoir les sources d'énergie renouvelables. Elle a aussi un rôle à jouer dans la politique des intercommunales. La politique de l'énergie des intercommunales devrait être axée sur une optimisation des services offerts aux citoyens plutôt que sur la maximalisation du chiffre d'affaires et des bénéfices.

Comment mesurer le développement durable ?

Pour être en mesure de réaliser une société durable, on doit en tout premier lieu pouvoir mesurer le développement durable. On va rechercher pour cela les indicateurs corrects. Ce sont des outils, des instruments de travail qui aident à donner une réponse à des questions telles que: Dans quel état est le monde ? Dans quelle direction évoluons-nous ? Quelle est la distance qui nous sépare du but ? Les indicateurs permettent également de quantifier l'information recueillie, d'en faire la synthèse et de la simplifier afin de permettre une vision rapide sur l'ensemble du problème. Ils traduisent donc les données et les statistiques en synthèses clarifiantes et simples qui contribuent à une meilleure communication entre les différents acteurs (scientifiques, décideurs, politiciens, public, organisations de consommateurs, ONG ...). Lors de la sensibilisation également, les indicateurs sont des instruments d'information indispensables. Le développement et l'utilisation des indicateurs dépendent dans une forte mesure du niveau auquel on veut travailler : local, national ou mondial.



Marge écologique

Un indicateur très connu en matière de développement durable est l'utilisation du concept de marge écologique. Ce concept a été couplé pour la première fois au concept du développement durable, il y a une dizaine d'années. La marge écologique indique quelle quantité de matériaux comme l'énergie, les matières premières non renouvelables, l'eau, le bois et la terre agricole, peut être puisée dans l'environnement d'une part, et d'autre part, quelle quantité peut être rejetée dans l'environnement sous forme de déchets, sans compromettre les possibilités d'utilisation futures. Le concept renvoie donc à la limitation de l'environnement. L'humanité devra respecter ces limitations de l'environnement. On peut comparer ceci à un capital qui livre des intérêts. Le capital reste intact tant que l'on vit des intérêts. Cependant, si l'on dépense chaque année une petite partie du capital, on verra alors irrémédiablement très vite la fin. Non seulement parce que le capital s'amenuise, mais aussi parce que les intérêts ne cessent de diminuer. À l'heure actuelle, la marge écologique rétrécit à cause de la dégradation de la nature et de l'environnement. En outre, la marge par personne diminue du fait de la croissance démographique.

Le calcul de la marge écologique n'est pas une tâche aisée. Nous discutons brièvement ci-après d'un exemple concernant l'effet de serre. Supposons que la science soit en mesure de déterminer exactement le seuil que les émissions totales de CO₂, au niveau mondial, ne doivent pas dépasser pour qu'il ne se produise aucun dommage permanent. Comment répartiriez-vous alors ce budget de CO₂ parmi les différentes personnes, régions, les différents pays et/ou secteurs ? Quels critères utiliseriez-vous pour cela : le Produit National Brut, la superficie des pays, la consommation d'énergie actuelle, la population actuelle (le même budget par personne), ou la population actuelle et future ? Or, pour chacun de ces critères, on peut trouver des arguments qui rendent leur utilisation douteuse sur le plan de l'équité. Le tableau ci-contre illustre ceci très clairement. Si l'on opte par exemple pour le Produit National Brut comme clé de répartition, cela revient à attribuer aux pays de l'OCDE, 63% du budget total. Cependant, si l'on prend en compte le nombre de personnes qui vivent dans les pays de l'OCDE par rapport à la population mondiale totale,

les pays de l'OCDE devraient alors se contenter de 16% des émissions totales de CO₂. Le critère de répartition exerce par conséquent une influence considérable sur le résultat final lors du calcul du budget pour une partie donnée de la population mondiale. C'est ainsi que le concept de marge écologique ne réfère pas seulement à la limitation de la biosphère mais également à la 'répartition de l'accès à cette marge'. Il ressort très nettement de ce cas très limité que, lors du calcul de la marge écologique, divers choix subjectifs doivent être faits. Il est impossible de déterminer objectivement la marge écologique. C'est un puzzle composé de différentes pièces qui s'articulent entre elles, à savoir les connaissances scientifiques environnementales, les considérations socio-économiques et les points de vue éthiques.



A côté des émissions de gaz à effet de serre, les émissions acidifiantes, l'épuisement des combustibles fossiles mais aussi l'épuisement des populations de poissons et les changements sur le plan de la biodiversité sont tous des indicateurs de développement durable au travers desquels la biodiversité peut être définie à de nombreux niveaux, de l'ADN à l'écosystème.



La forêt tropicale luxuriante de la Réunion (Océan Indien)

Une véritable tour de Babel

Nous voulons également aborder ici l'obstacle le plus important à la recherche en matière de développement durable. Chaque spécialiste a son propre jargon, ses propres théories et ses propres instruments qui sont spécifiques à sa discipline. C'est pourquoi, pour un non-spécialiste, un dialogue entre un sociologue, un ingénieur, un philosophe et un économiste n'est pas facile à comprendre.

De surcroît, les points de vue des différentes disciplines scientifiques influencent la compréhension du concept de « durabilité ».

- Du point de vue de la science économique, la « durabilité » renvoie à un système économique qui vise l'équité au sein des générations et entre les générations.
- Du point de vue de l'écologie, la durabilité signifie que l'on va exploiter les ressources naturelles en veillant à ne pas altérer la capacité de restauration des écosystèmes.
- Dans les sciences physiques et chimiques, la durabilité renvoie à la capacité des systèmes biologiques de créer des systèmes ordonnés, à partir des sources naturelles et solaires ; pour certains, le terme réfère également à la nécessité de fermer les cycles de vie ;
- Dans les sciences sociales, la durabilité porte sur la compatibilité sociale et culturelle des interventions humaines dans l'environnement avec l'image de la nature et de l'environnement que se forment les différents groupes au sein de la société.

Les scientifiques tentent de donner une réponse à ce problème au moyen de l'évaluation intégrée (Integrated Assessment). Un expert hollandais a défini cette discipline comme suit : « l'évaluation intégrée est un processus interdisciplinaire de combinaison, d'interprétation et de communication de connaissance provenant de différentes disciplines scientifiques de sorte de pouvoir prendre en compte le plus grand nombre possible d'aspects pertinents d'un problème de société dans leur interdépendance, dans le but de soutenir la politique. » Les scientifiques concernés mettent au point des modèles de simulation qui nous permettent de poser des questions du type « Qu'advierait-il si? » Qu'advierait-il des réserves d'eau si la démographie continue à croître à un rythme donné? Quelles en seraient alors les répercussions sur la production agricole ?

Répartition des émissions mondiales de CO₂ ?

Critère	Monde	Pays de l'OCDE	Budget de l'OCDE 1995-2100 (% du budget mondial global)
Produit National Brut	20 .10 ¹² dollars	12 .10 ¹² dollars	63 %
Superficie des pays	131 .10 ⁶ km ²	31 .10 ² km ²	24 %
Consommation actuelle d'énergie	6,0 GtC	2,8 GtC	47 %
Nombre actuel de personnes	5,2 .10 ⁹ personnes	0,8 .10 ⁹ personnes	16 %
Nombre actuel et futur de personnes 1990-2100	904 .10 ⁹ années humaines	99 .10 ⁹ années humaines	11 %

Ce tableau représente la partie du budget mondial de CO₂ qui serait attribuée aux pays de l'OCDE suivant cinq systèmes différents de répartition. Pour chacun des critères utilisés, on obtient un résultat différent.

Bien que cela puisse paraître étonnant pour les profanes, force est de constater qu'une grande partie de nos connaissances a été acquise grâce aux mathématiques. En effet, les simulations requièrent un travail de calcul et de raisonnement tel, que l'utilisation des ordinateurs s'avère indispensable. Toutefois, les ordinateurs ne comprennent que des langages formels univoques qui sont développés par les mathématiciens. Cela signifie donc qu'il faudra traduire tous les désirs, objectifs, actions et incertitudes en formalismes mathématiques.

Les spécialistes mettent en garde contre la complexité de cette méthode, qui peut par ailleurs prendre beaucoup de temps et qui ne doit pas être appliquée à tort et à travers. Par exemple, il n'est pas nécessaire de procéder à des simulations complexes pour comprendre l'intérêt du recyclage des déchets. Mais si nous voulons savoir s'il faudra, à terme, fermer complètement tous les cycles des matériaux et quelles innovations technologiques sont requises à cet effet, nous devons dès lors recourir à de telles simulations. Pour une multitude de questions sur le développement durable, cette approche est certainement la seule qui donnera des réponses plus ou moins concrètes.

« Nous soussignés, membres reconnus de la communauté mondiale des scientifiques, voulons mettre en garde l'humanité dans son ensemble contre ce que l'avenir nous réserve. Si nous voulons éviter une grande souffrance humaine et une dégradation irrémédiable de notre habitat sur cette planète, un changement radical de la gestion de la planète Terre et de la vie qu'elle héberge est indispensable »

Extrait tiré de la *Mise en Garde des Scientifiques à l'Humanité*, publiée en novembre 1992 par l'Union of Concerned Scientists, une association qui regroupe près de 1600 scientifiques dont 102 ont reçu le prix Nobel.



Etat actuel

Pression sur l'environnement

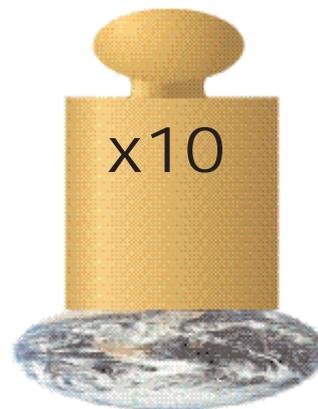


Pression sur l'environnement



Objectif cible de bien-être Nord=Sud

Anno 2040



Plus simple, s'il vous plaît !

Trop de gens qui ont trop de désirs ?

Il ressort nettement de ce qui précède que le concept de marge écologique est très complexe. D'autres indicateurs plus accessibles au grand public, comme l'empreinte écologique citée au début de ce dossier, sont donc nécessaires. Un autre modèle très utilisé et communicatif est le modèle Population-Bien-être-Technologie qui fait appel à la notion de pression sur l'environnement. Le modèle PBT permet, sans trop de

calculs et de manière simple, d'obtenir des chiffres qui donnent matière à réflexion.

Supposons que le produit du Bien-être et de la Population (B x P) soit, en 2040, 5 fois supérieur à celui d'aujourd'hui.

Si l'on considère d'autre part que la pression actuelle sur l'environnement est égale à 1 (c'est-à-dire que la totalité de la marge écologique est occupée), la pression sur l'environnement devra alors être réduite de 20% par rapport à celle exercée actuellement. Mais si l'on part du principe que la pression sur l'environnement est déjà trop élevée (et il existe suffisamment d'indications dans ce sens),

Pression sur l'environnement = Population x Bien-être x Technologie
Ou: Pression sur l'environnement = Population x Consommation x Production

De la parole aux actes !

Bien que notre situation en Belgique fasse piètre figure face aux ambitions immenses de Rio, un certain nombre d'initiatives valent néanmoins la peine d'être citées et il en existe un grand nombre en préparation. Il va de soi que nous ne pouvons pas énumérer tous les projets existants dans ce dossier, mais nous tenons néanmoins à en présenter quelques-uns.

Les différents exemples ci-après illustrent le rôle que peuvent et doivent jouer tous les groupes sociaux (science, industrie, gouvernement, citoyens) dans la réalisation d'une société plus durable. Certes, certains d'entre eux sont loin d'être parfaits d'un point de vue social ou environnemental mais ils signifient toutefois un pas dans la bonne direction. Nous devrions nous en inspirer plutôt que de nous laisser décourager par le chemin qui reste à parcourir. Ces exemples ne sont pas des percées révolutionnaires, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières... n'est-ce pas ?

Afin de faire le lien avec l'avant-projet du Plan fédéral pour le développement durable paru récemment, nous citons avant chaque exemple, un petit extrait de cet avant-projet.

Politique scientifique

« Renforcement et amélioration de la coordination des programmes de recherche »

Le développement durable accorde une grande importance à la recherche scientifique. Dans Action 21, la recherche scientifique est systématiquement présentée comme un des instruments au service du développement durable. La recherche ne doit pas seulement contribuer à la compréhension de la problématique du développement durable mais aussi aider à élaborer la politique correcte et à prendre des mesures concrètes.

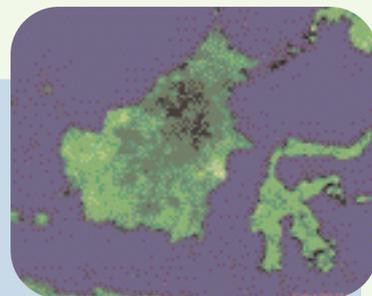
En 1996, sur proposition du Ministre de la politique scientifique, le Gouvernement fédéral a approuvé le « Plan d'appui scientifique à une politique de Développement Durable ». Il est exécuté par les Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturels dans le cadre d'un accord de

coopération entre l'Etat et les Régions. Les programmes de ce Plan, d'un montant total de 2,5 milliards de francs sur une période de 5 ans, couvrent différents domaines. Leurs objectifs sont le soutien du potentiel scientifique dans les domaines concernés, de même que la traduction de certains aspects du concept du développement durable en mesures politiques concrètes.

Le Plan comprend :

- Cinq programmes thématiques :
 - « Gestion durable de la mer du Nord »,
 - « Changement global et développement durable »,
 - « Antarctique »,
 - « Mobilité durable »,
 - « Recherche prénormative dans le secteur alimentaire »;
- Un programme : « Leviers d'une politique de développement durable », axé sur l'intégration des comportements humains et des problèmes environnementaux, dans le but de développer des instruments susceptibles d'orienter le processus de décision ;
- Moyens pour soutenir la recherche, comme la promotion de l'utilisation des observations satellitaires de la Terre et du réseau télématique pour l'échange des données BELNET (ce dernier ne fait pas partie du Plan) ;
- Un programme « Actions de support » visant une meilleure intégration des données scientifiques et leur gestion appropriée, de même que la promotion active de la communication et des échanges d'informations vers l'ensemble des secteurs de la société concernés.

Informations : SSTC, Services fédéraux des affaires scientifiques, techniques et culturelles, 02 238 34 11, <http://www.belspo.be>



Les images GVT conviennent particulièrement au suivi de l'évolution de la végétation. Sur cette image, les forêts sont représentées en vert foncé. La réserve de Kayan Mentarang se trouve au cœur de la zone vert foncé, dans la partie orientale de Bornéo. Cette image a été livrée par le VITO-CTIV et a été traitée par le programme VEGETATION.

Un des projets financés par les SSTC consiste en l'utilisation des données satellitaires dans l'étude des forêts tropicales. La méthodologie a été développée en collaboration avec le WWF et les instances indonésiennes locales en matière de gestion forestière pour la réserve de Kayan Mentarang, en Indonésie, mais elle peut également être utilisée pour la gestion d'autres régions forestières.

Les satellites d'observation de la Terre décrivent des cercles autour de la planète et surveillent d'un œil attentif et vigilant l'état et l'évolution de notre planète. Il existe ainsi des satellites météorologiques qui nous transmettent les informations météorologiques bien connues, mais les satellites envoient également des images digitales comportant d'autres informations plus détaillées sur de grandes régions de la Terre. De par leurs caractéristiques très variées, ces images constituent une source d'information intéressante dans des domaines très divers tels que l'urbanisation, la surveillance côtière et marine, la gestion de l'agriculture et de la nature, le suivi des changements climatiques, les incendies de forêts, la désertification, les tremblements de terre ...

Dans le cadre de la gestion durable des forêts tropicales, les données satellitaires peuvent donc constituer un instrument pratique. Les forêts tropicales doivent notamment répondre à des besoins de plus en plus nombreux et souvent contradictoires : la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, le développement du tourisme, une source de matières premières, l'habitat des populations indigènes... Grâce aux images satellitaires, il est possible de

jalonner très simplement des zones d'exploitation temporaire dans les forêts afin de répondre à chacun de ces besoins tout en contribuant à une protection à long terme de la forêt tropicale.

*Vous trouverez davantage d'informations sur ce projet à l'adresse suivante:
<http://allserv.rug.ac.be/~educheyn/projecten/kayan/index.htm>*

Amélioration de l'information pour la prise de décision

« suivi continu d'un certain nombre d'indicateurs du développement durable »

L'Institut pour un Développement Durable (IDD) a été créé en juillet 1996 par un groupe de chercheurs de différentes disciplines (économie, démographie, sociologie, droit, climatologie, biologie, histoire...) en vue de faire progresser et mieux connaître la problématique du développement durable en Belgique. Son objet est de promouvoir, entreprendre et diffuser des recherches et des études susceptibles d'aider les pouvoirs publics et les citoyens à développer un projet de développement durable. L'IDD encourage et participe à l'essor de recherche appliquée en matière de développement durable et d'environnement suivant une approche résolument interdisciplinaire. A ce titre, "Indicateurs pour un Développement Durable" est une publication bimestrielle (sur abonnement, mais les anciens numéros sont tous disponibles sur le site Internet de l'IDD : <http://club.euronet.be/idd>) destinée à fournir une information simple et accessible à un public large, spécialisé ou non, sur l'évolution de différents indicateurs de développement durable en Belgique et dans le monde. Elle a pour ambition d'être une boussole à l'usage des décideurs politiques, des acteurs de la vie politique, économique et culturelle et des citoyens soucieux de prendre leur part de responsabilité dans le respect des engagements de Rio (Agenda 21). Elle met en évidence aussi bien les progrès réalisés dans la marche vers un développement durable que les régressions, les pressions nouvelles et les problèmes non résolus. De nombreux thèmes ont d'ores et déjà été abordés dans Indicateurs : la démographie, la pauvreté, l'eau, le transport, le climat, le travail des enfants, l'agriculture biologique, la santé, les pluies acides et l'eutrophisation, la pêche, le trafic

aérien, la préférence subjective pour l'environnement... Ces thèmes révèlent, presque à chaque fois, combien le chemin qui reste à parcourir est long et semé d'embûches. Parmi les projets multidisciplinaires en cours, l'IDD travaille actuellement à la rédaction d'un Dictionnaire du Développement Durable : pour enfin avoir sous la main tout ce qui touche au développement durable en Belgique !

*Informations: IDD, Institut pour un Développement Durable, 010 41 73 01
idd@euronet.be
<http://club.euronet.be/idd>*

Le Centre d'Etudes du Développement Durable, CEDD, réalise des études multidisciplinaires relatives aux différents aspects des politiques d'environnement dans le cadre du développement durable. Il traite de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques ainsi que du contexte socio-économique, technique ou philosophique du développement durable.

Vous trouverez notamment

- des liens classés avec des sites relatifs au développement durable en Belgique et à l'étranger
- des publications "on line"

*Informations: CEDD, Centre d'Etudes du Développement Durable, 02 650 43 32,
www.ulb.ac.be/igeat/cedd*

Le CWEDD est un organe consultatif: sa mission essentielle est d'être le reflet de grands groupes sociaux et de la société civile représentés en son sein lors des avis qu'il remet dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Les avis du CWEDD sont destinés à l'autorité qui est compétente pour prendre la décision. Ils ne sont pas contraignants. Dans la grande majorité des cas, les avis sont remis à l'unanimité, après consensus.

Le CWEDD est composé de membres, représentant différentes sensibilités de la société: patronat, syndicats, agriculteurs, classes moyennes, associations de protection de l'environnement, consommateurs, union des villes et communes, universités, ainsi que d'un Président et d'une Vice-Présidente. De plus, la composition du nouveau Conseil reflète la volonté du législateur d'établir une certaine transversalité de la fonction consultative en Région wallonne. Le CWEDD comporte en effet en son sein, depuis 1995, des représentants de

Conseils et Commissions compétents dans différentes matières relatives au cadre de vie: déchets, eau, aménagement du territoire, carrières, conservation de la nature, forêt, agriculture, agro-alimentaire et alimentation. Au total, le CWEDD compte actuellement 54 membres effectifs et suppléants.

*Informations: Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, 04/232 98 79
alain.mairesse@cesrw.be*

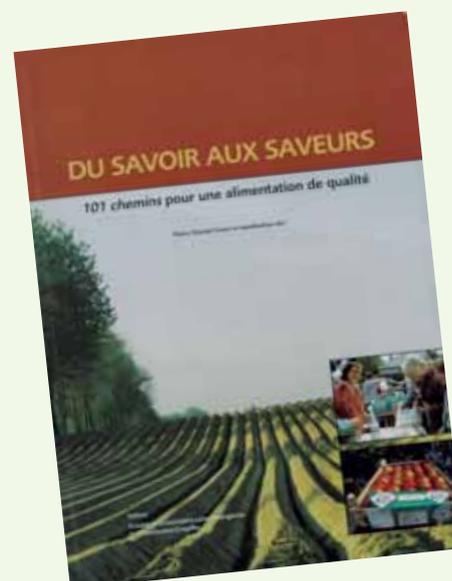
Agriculture durable

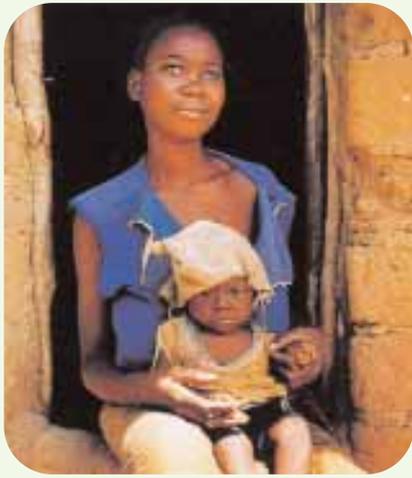
"Augmentation du nombre des exploitations agricoles biologiques en Belgique de 60% par an de 2000 à 2004"

Dans le Hainaut, le projet 'Coprosain' est une société coopérative regroupant des producteurs, des transformateurs et des consommateurs qui commercialisent ensemble des produits de qualité. Leur spécialité est la découpe et le traitement des produits à base de viande et la préparation de charcuteries fines.

La coopérative a reçu plusieurs prix ces dernières années, comme le prix de 'Thournout' pour l'économie sociale, le prix de la 'Fondation pour des Générations Futures' pour un développement durable, etc..

Si l'on examine la dynamique de Coprosain, force est de constater que dès le début (fin des années septante), le projet s'est profilé comme une





alternative au modèle de développement dominant dans le secteur de l'agriculture. L'accent a été tout d'abord mis sur la relation tant entre le producteur et le consommateur qu'entre la campagne et la nature. D'ailleurs, le logo des premières années symbolise l'échange entre la ville et la campagne et entre les fermes et les usines. Quelques années plus tard, l'accent a été déplacé sur : 'que raconte le produit en soi?'. Cette évolution répond aux préoccupations du consommateur concernant la sécurité des denrées alimentaires. Le circuit court a été longtemps garant de la sécurité (sans hormones) et de la qualité des produits. Mais comme l'initiative prenait de l'ampleur, des garanties supplémentaires, mieux contrôlables, se sont avérées nécessaires afin de conserver la confiance du consommateur. C'est pourquoi, en 1995, la coopérative a finalement opté en faveur d'une organisation de contrôle externe : le label de qualité wallon Blanc Bleu Fermier. Ce label de la Région wallonne assure une certification indépendante et efficace et offre une garantie officielle à l'absence d'hormones dans la viande. Le produit symbole de la coopérative est la viande de bœuf Blanc Bleu Fermier qui traduit toutes les qualités de Coprosain : un produit sain (sans hormones), qui renferme des qualités de boucherie (la découpe), qui est certifié (label) et



qui provient d'entreprises familiales mixtes (développement local).

Informations: FUL, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, 063 230 861, e-mail: stassart@ful.ac.be

Un autre exemple est une initiative récente de l'association nationale belge de l'Industrie des produits phytopharmaceutiques, qui a décidé de fonder un institut pour soutenir les initiatives visant à promouvoir l'agriculture durable. Le conseil d'administration de l'Institut Phytofar est composé de deux membres issus de l'industrie phytopharmaceutique et de trois membres issus du monde scientifique. L'activité première de l'Institut consiste en l'attribution d'un prix qui récompense une recherche, une technique d'application ou un savoir-faire contribuant au développement d'une agriculture durable, écologique et harmonieuse, intégrée dans une société orientée vers le progrès et visant le bien-être de tous ses membres. Le prix, d'un montant de 500 000 BEF, sera octroyé tous les deux ans.

Informations: Institut Phytofar, Pour la recherche et le développement d'une agriculture durable, 02 238 97 72

L'utilisation 'sûre' et 'respectueuse' des matières premières naturelles dont l'agriculture est tributaire, à savoir la terre, l'eau et les cultures, a également une dimension éthique. L'éthique attire aussi l'attention p. ex. sur les aspects sociaux locaux de groupes de population ou de régions. Lors de l'élaboration d'une politique agricole durable, les aspects éthiques doivent être pris en compte.

Informations: CABME, Centrum voor Agrarische Bio- en Milieu-Ethiek, KUL, 016 32 38 72, e-mail: weiler@glo.be

Changement des modes de consommation:

"la part de marché des produits issus de l'agriculture biologique devrait atteindre 4% d'ici 2003 et la consommation d'énergie des ménages diminuer de 7,5% d'ici 2010 par rapport à 1990"

Le Réseau Eco-Consommation sensibilise et informe les citoyens en matière de consommation plus respectueuse de l'environnement et de la santé. Il allie les compétences et l'expérience de ses membres, organisations de consommateurs et associations d'environnement,

pour mettre à la disposition du public une large expertise. Ensemble, ils œuvrent à l'adaptation généralisée de comportements de consommation plus écologiques.

Le Réseau s'adresse tant au grand public qu'à des personnes relais, plus expertes en matière d'environnement. Ainsi, des associations, des éco-conseillers, des enseignants, des animateurs ou encore des journalistes, peuvent contacter le Réseau pour obtenir une aide plus spécifique ou plus technique. Le Réseau organise également à leur attention des cycles de formation en éco-consommation. Ces organismes et personnes peuvent devenir membres effectifs du Réseau, adhérer à sa Charte et bénéficier de services spécifiques. Toutes ces personnes, grand public y compris, peuvent faire appel à notre permanence téléphonique, qui répond à toute question concernant l'éco-consommation et effectue des recherches spécialisées pour s'adapter à chaque cas et donner des conseils pratiques personnalisés.

Informations : Réseau Eco-consommation, 071 3000 301, ee.ecoconso@skynet.be, www.ecoconso.org/



La consommation durable commence par l'information sur les produits. Néanmoins, pour le consommateur responsable, qui veut acheter de manière rationnelle, il n'est pas toujours aisé de trouver des informations correctes. Pour l'aider, le Centre

de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC, édite plusieurs publications. Le CRIOC dispose également d'une bibliothèque bien documentée sur les problèmes des consommateurs belges.

Informations : Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, 02 547 06 11 , crioc-oivo@oivo-crioc.org , www.oivo-crioc.org

Pour permettre au consommateur d'acheter de manière plus rationnelle et de moins jeter, le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs et l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement ont publié des brochures contenant des informations fiables sur les étiquettes et les produits.

Informations: Observatoire de la Consommation Durable, 02 547 06 83, observ@oivo-crioc.org

Politique fiscale

"Intégration des coûts sociaux et environnementaux dans les activités économiques"

Les Belges sont connus pour être des épargnants assidus. C'est ainsi que chaque année, ils apportent plusieurs milliards à la banque. Cette dernière cherche la manière la plus lucrative d'investir cet argent et leur verse, comme il se doit, les intérêts. Ils deviennent ainsi (un peu) (plus) riches en dormant, sans se poser de questions. Cependant, de plus en plus de personnes ne trouvent pas le sommeil car elles se demandent bien ce que l'on fait de leur argent et posent des conditions qui ne sont pas seulement de nature financière mais aussi éthique. Plusieurs institutions financières répondent à cette demande en offrant des formules d'investissement et d'épargne 'éthiques' comprenant plusieurs niveaux.

Les fonds éthiques de première génération se basent sur des critères négatifs : l'investisseur reçoit la garantie que son argent ne sera pas investi par exemple dans le commerce des armes ou la production d'énergie nucléaire. La seconde génération concentre les fonds dans des entreprises qui, sur un terrain donné, livrent une plus-value à la société, par exemple en créant des emplois supplémentaires ou en déployant des efforts exemplaires visant une production écologique responsable. Les fonds éthiques de troisième génération

n'investissent que dans des entreprises qui remportent de bons scores à tous les niveaux, c'est-à-dire tant sur le plan de leur gestion du personnel interne, de leur attitude envers l'environnement social que de leurs efforts en matière de protection de l'environnement. Pour la sélection de ces entreprises, les banques peuvent faire appel à Ethibel, un bureau d'étude indépendant qui fait la radioscopie des entreprises et si l'évaluation est positive sur tous les terrains précités, les inclut dans son registre d'investissements. Les fonds d'investissement qui puisent uniquement dans ce registre pour composer leurs portefeuilles reçoivent le label Ethibel. Mais force est de constater que la majorité de ces entreprises sont performantes sur le plan financier. Il semblerait donc que le fait d'entreprendre durablement assure aussi un beau profit. Non seulement éveillé et riche mais également propre.

Informations: Ethibel, 02 201 04 44, ethibel@bitserv.com

Energie

"en 2010 : l'énergie renouvelable doit se monter à 2% de la consommation d'énergie primaire belge et la consommation d'énergie totale doit diminuer de 7,5% par rapport à 1990"

Fondé en 1961, sous la forme d'une association sans but lucratif, l'Institut Wallon est un bureau d'études et de recherches indépendant qui s'est spécialisé comme organe de conseils et de services auprès des instances publiques. Ses activités se répartissent entre différents domaines que sont : l'énergie, la protection et l'amélioration de l'environnement, la mobilité durable, les systèmes d'informations géographiques (SIG) et l'aménagement du territoire. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (ingénieurs, économistes, sociologues, géographes, architectes, physiciens,...).

Dans les domaines de l'énergie et l'environnement, les activités visent par exemple à établir des bilans des impacts en Wallonie notamment : consommations d'énergie, productions de déchets, indicateurs environnementaux. Ces bilans reposent sur une connaissance approfondie de la structure industrielle de la Wallonie et sur la constitution de banques de données exhaustives. Ses activités

visent aussi à favoriser des changements dans les modes de consommations : en particulier pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie au travers d'économies d'énergie, de cogénération, d'énergies renouvelables.

L'Institut Wallon participe également à plusieurs études qui peuvent contribuer à éclairer le choix des pouvoirs publics (régionaux, fédéraux ou européens) sur certaines problématiques. Il a ainsi participé à différentes études visant à évaluer les différentes mesures permettant de réduire les émissions de CO₂. En particulier, il a participé, avec STEM (Studiecentrum Technologie, Energie, Milieu) à une étude pour les Services fédéraux des affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles visant à évaluer le potentiel de réduction des émissions de CO₂ pour la Belgique.

*Informations: Institut Wallon
Boulevard Frère Orban, 4
5000 Namur
081/250480*

L'équipe Architecture et Climat de l'Université Catholique de Louvain, sous la responsabilité du professeur André De Herde, a comme objectifs : la recherche dans le domaine de l'Architecture bioclimatique, en vue de tirer parti des aspects positifs du climat et de se protéger des aspects négatifs de celui-ci, la recherche de l'efficacité énergétique



des bâtiments par une approche globale des caractéristiques physiques de la construction, des systèmes de climatisation et du comportement des occupants, le développement de méthodes pédagogiques pour les étudiants en architecture, les architectes et les techniciens en énergie. L'équipe Architecture et Climat existe depuis 1980 et a été à la base de la maison de démonstration PLEIADE, construite à Louvain-La-Neuve en 1993-1994. Les objectifs de cette maison sont de garantir, avec une consommation énergétique la plus limitée possible.

Architecture et Climat, 010 472 21 42, climat, www-climat.arch.ucl.ac.be

Promouvoir l'habitat bio-écologique est une volonté de Nature & Progrès: architecture énergétique (géobiologie, influence des formes et des couleurs, fengshui), construction dans son environnement (intégration au site, respect de la faune et de la flore indigène, gestion des eaux,...), matériaux sains (provenance, écobilan, impact sur la santé,...), approche bioclimatique (isolation, orientation des locaux, capteurs solaires,...), chantier "propre" et éthique professionnelle.

Les services proposés par la Nature et Progrès Construction sont :

- Informations formations en bioconstruction et journées de recyclage.
- Permanence téléphonique en bioconstruction tous les vendredis.
- Publication de dossiers thématiques en bioconstruction et articles dans les médias.
- Participation aux salons et foires, diffusion et consultation de livres sur la bioconstruction.
- Liste de partenaires professionnels de la bioconstruction de Nature et Progrès.

Informations : Nature et Progrès, 081 30 36 90 natpro@skynet.be



Protection de la santé

"des normes plus strictes pour certains produits qui contribuent à la pollution intérieure, une surveillance renforcée de la sécurité des denrées alimentaires et une limitation de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture"

A partir de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, plusieurs industriels producteurs de zinc se sont implantés en Belgique. Dès le début de leurs activités et jusqu'à il y a une vingtaine d'années, les méthodes de production utilisées étaient très polluantes. Du cadmium, du zinc et du plomb ont ainsi été déversés en grandes quantités dans l'environnement. La prise en charge la plus drastique en matière d'assainissement des sols pollués consiste en l'excavation de la couche de terre contaminée et à son remplacement par une terre saine. Cependant, à grande échelle, de nombreux problèmes se posent. Une approche drastique s'impose mais elle s'avère très onéreuse et, souvent, ne donne pas les résultats escomptés. Ces dernières années, on s'intéresse de plus en plus à l'utilisation des plantes pour

l'assainissement des sols contaminés. Basée sur de nombreuses années de recherche fondamentale, la phytoremédiation a été présentée comme une technologie d'assainissement alternative bon marché. Trois options ont été explorées. Dans le cas de l'immobilisation, on incorpore dans le sol certains additifs capables de modifier la structure chimique des métaux, et de favoriser ainsi leur absorption par des organismes. Les additifs utilisés peuvent être de nature très diverse comme le calcaire, des engrais et des minéraux de l'argile mais aussi des produits résiduels de certains processus de production comme des gaz de cyclonage après la combustion du charbon. Les expériences de laboratoire ont révélé que, de cette manière, les métaux lourds sont immobilisés efficacement pendant au moins une trentaine d'années. Dans le cas de la phytoextraction, on utilise des plantes pour éliminer les métaux lourds d'un sol légèrement contaminé. Certaines plantes sont en effet dotées de la propriété de stocker de grandes quantités de métaux dans leurs parties aériennes. Si ces espèces de plantes sont en outre de grandes productrices de biomasse facile à récolter, elles peuvent entrer en considération pour la phyto-extraction. Les plantes agricoles telles que le colza et le rutabaga répondent à ces critères. Pour l'instant, la méthode n'est pas encore suffisamment au point pour être appliquée à grande échelle. Des études plus approfondies sont nécessaires. La bioextraction est une méthode qui recourt à des bactéries naturelles pour lier les métaux lourds. Une fois mélangées à la terre contaminée, ces bactéries absorbent les métaux disponibles. Après un temps de séjour d'environ douze heures, la fraction liquide où se trouvent les bactéries est séparée de la terre polluée. La bio-extraction est une technique pleine de promesses pour l'assainissement de petits terrains légèrement contaminés. La technique présente l'avantage de permettre la réutilisation de la terre une fois assainie.

Informations : LUC, Limburgs Universitair Centrum, 011 26 83 31, jaco.vangronsveld@luc.ac.be

Protection de l'atmosphère

« lutte contre la pollution atmosphérique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre », « révision de la fiscalité en matière d'énergie et de transport »



Transport et mobilité

"réduction des déductions fiscales des voitures et augmentation de celles des utilisateurs des transports en commun et du vélo"

L'étude menée au CEESE dans le cadre du projet « Mobilité durable en région bruxelloise » concerne le développement de méthodologies permettant de quantifier et de monétariser les effets externes (pollution de l'air, bruit) des transports. Le besoin de disposer de telles méthodologies se manifeste dans deux optiques s'intégrant dans toute politique de développement durable. Premièrement, les politiques de développement durable visent à remédier au dysfonctionnement du marché qui ne prend pas en compte les coûts de pollution. La solution proposée traditionnellement consiste à évaluer les coûts de pollution des activités humaines, qualifiés d'externes, et à les intégrer dans les prix. Deuxièmement, dans le cadre de l'évaluation de politiques de développement durable, il s'avère utile d'évaluer des bénéfices environnementaux générés. En effet, l'évaluation économique traditionnelle a tendance à ignorer ces bénéfices et les bilans globaux des politiques s'en



trouvent tronqués.

Ces deux optiques sont régulièrement rappelées dans les documents officiels sur le développement durable et concernent, entre autres, les activités de transports.

L'approche suivie dans le cadre du projet s'inscrit dans la logique de celle qui est développée dans le cadre du projet européen ExternE, mais tout en la complétant par des données mieux adaptées au cas spécifique de Bruxelles et en proposant des méthodes alternatives. Un autre objectif important consiste à développer un outil d'aide à la décision permettant la prise en compte des coûts/bénéfices environnementaux associés aux mesures en faveur d'une



mobi-

lité durable dans la zone urbaine considérée. Il s'agit donc de s'assurer que le modèle de calcul des dommages environnementaux réponde aux attentes de l'évaluation économique des grandes options en faveur de transports soutenables préconisées aux différents niveaux de pouvoir en Europe et en Belgique. Dans cette perspective, différents scénarios sont évalués. Ces scénarios reposent sur une série de mesures qui peuvent être classées de la façon suivante : technologiques, comme l'amélioration des véhicules ; optionnelles comme l'encouragement du transfert modal ; ou encore restrictives comme la limitation du trafic. Les impacts environnementaux du Plan de déplacement IRIS pour la Région de Bruxelles-Capitale sont également considérés et font l'objet d'une analyse spécifique.

Informations: Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement (CEESE), Université Libre de Bruxelles, 02 650 33 77, email: whecq@ulb.ac.be, <http://www.ulb.ac.be/ceese>

Protection et gestion du milieu marin

"limitation des pesticides, lutte contre la surpêche, protection de la biodiversité marine »

Les Vlaamse Banken abritent en hiver de très importantes populations d'oiseaux. Dans le passé, de nombreux mammifères marins y séjournèrent également, mais à l'heure actuelle, on les y rencontre rarement. Chaque année, certains d'entre eux, ainsi que plusieurs centaines d'oiseaux pélagiques, s'échouent le long de la côte belge, victimes, pense-t-on, de la pollution.

Même si ces oiseaux et ces mammifères apparaissent comme de redoutables concurrents aux yeux des pêcheurs, leur protection est indispensable dans une optique d'exploitation durable

Evolution générale de la biodiversité

Groupe taxonomique	Nombre total d'espèces	Espèces vulnérables	Espèces rares ou en danger	% d'espèces ± menacées* (†) espèces éteintes	% d'espèces éteintes**
Mammifères	62	9	15	39 % (†1)	2 %
Oiseaux nicheurs	140**	10	40	36 % (†12)	9 %
Papillons de jour	116***	48	12	52 % (†16)	14 %
Mousses	550	79	145	41 % (†28)	5 %

Il n'est pas facile de trouver des données précises pour des groupes taxonomiques entiers. Le tableau ci-dessus ne traite donc que de quelques groupes. Néanmoins, et malgré le fait que la situation en Wallonie soit moins grave qu'en Flandre, on peut conclure que la situation est loin d'être idéale. Ce sont surtout les catégories 'espèces vulnérables' et 'rares ou en danger' qui donnent des pourcentages alarmants.

* nombre d'espèces présentes dans les deux colonnes précédentes (en %)

** chiffre approximatif (il existe des nicheurs irréguliers et occasionnels)

*** y compris 13 espèces occasionnelles et 4 espèces dont le statut n'est pas connu

du milieu marin. En effet, situés aux extrémités des réseaux trophiques marins, ils structurent ces réseaux en y assurant un maximum de biodiversité, et qui dit biodiversité dans un écosystème dit stabilité et productivité à long terme de cet écosystème. En outre, plus grande sera la biodiversité d'un écosystème, plus grande sera sa capacité à s'adapter à toute perturbation.

C'est dans cette optique qu'est né le groupe MARIN. Derrière cet acronyme (Marine Animals Research & Intervention Network) se trouve un groupe multidisciplinaire de recherche sur les causes de mortalité des oiseaux et des mammifères marins échoués à la côte belge. Ce groupe rassemble l'Unité de Gestion de la Mer du Nord (UGMM), l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB), l'Institut voor Natuurbehoud (IN), les laboratoires de Pathologie vétérinaire et d'Océanologie de l'Université de Liège (ULg), le laboratoire d'Ecotoxicologie de l'Université de Bruxelles (VUB), le Sea Life Centre de Blankenberge et le Docteur Vétérinaire J. Van Gompel.

En plus du réseau d'intervention, différentes recherches en pathologie et en toxicologie sont menées dans le cadre du programme MARIN grâce aux autopsies et à la collecte d'échantillons. Ce réseau a été initié en 1990 et était limité, dans un premier temps, uniquement à la côte belge. Par après, les limites géographiques de compétence et d'activité de MARIN se sont étendues, en étroite collaboration avec le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (La Rochelle, France) et avec le National Museum of Natural History (Leiden, Pays-Bas). Le groupe est aussi intervenu lors de l'accident de l'Erika en décembre 1999.

*Informations: Programme de recherche: Laboratoire d'océanologie, Université de Liège, 04 3663321, jm.bouquegneau@ulg.ac.be
Groupe MARIN: Département de Pathologie, Faculté de Médecine vétérinaire, 04 3664075, t.jauniaux@ulg.ac.be*

Préservation de la biodiversité

"Plan d'action national, utilisation des ressources phytogénétiques dans l'agriculture, réglementation des OGM"

L'Union européenne compte des milliers de types d'habitats naturels avec 150 espèces de mammifères, 520 espèces d'oiseaux, 180 espèces de reptiles et d'amphibiens, 150 espèces de poissons, 10000 espèces de plantes et au moins



L'habitat de l'Ophrys abeille, comme ici dans la province de Namur, se raréfie chaque année un peu plus

100000 espèces d'invertébrés. Malgré les progrès accomplis grâce à la politique de conservation de la nature des Etats membres, les populations d'une multitude d'espèces continuent à régresser. Actuellement, la moitié des espèces de mammifères et un tiers des espèces de reptiles, de poissons et d'oiseaux sont menacés d'extinction. Quant à la flore, 3000 espèces sont menacées et 27 sont sur le point de disparaître.

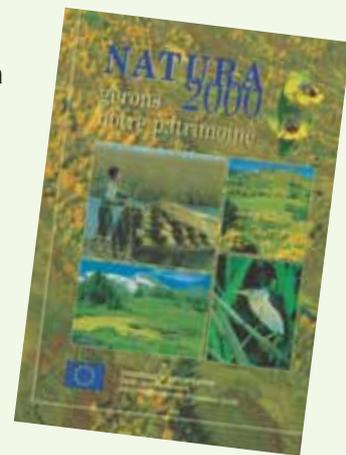
La régression spectaculaire d'une multitude d'espèces est la conséquence de la dégradation des principaux habitats naturels indispensables à la survie de ces espèces. En quelques dizaines d'années, l'intensification des nombreuses activités humaines comme l'agriculture, la foresterie, l'industrie, l'extraction d'énergie, le transport, le tourisme, ... a provoqué la destruction ou le rétrécissement des milieux naturels. Il reste ainsi très peu de place pour la faune et la flore sauvages. En 1992, la directive 'Habitats' a été adoptée, une directive européenne visant la création d'un réseau européen de régions naturelles, appelé le réseau Nature 2000. Pour atteindre leur objectif, les Etats membres doivent : Adapter leur réglementation pour assurer l'application correcte de la directive

Proposer des sites et prendre des mesures visant la conservation ou la restauration d'une série d'habitats naturels et d'espèces sauvages dans un état que l'on appelle 'favorable conservation status'

En ce qui concerne la proposition des sites, la Belgique a, jusqu'à présent, proposé 40 sites, soit près de 70 000 ha. A une exception près (la région des Fournons), tous ces sites sont situés dans la partie Biogéographique Atlantique de la Belgique (Flandre, la Région Bruxelles-Capitale et la Région wallonne au Nord de l'axe Sambre-Meuse). Au niveau européen, une première table ronde a été organisée au cours de laquelle la Commission européenne a décidé que, pour cette région, la Belgique devait proposer des sites supplémentaires pour 19 habitats et un grand nombre d'espèces. En ce qui concerne la partie

continentale de la Belgique, les négociations sont en cours.

Trois parutions gratuites par an, "Natura 2000", disponibles sur demande auprès de la Commission européenne, conservation de la nature, des régions côtières et du tourisme, 02 296 95 56, <http://europa.eu.int/comm/dg11/nature/home.htm>



Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

"améliorer la situation des groupes de population les plus démunis sur le plan des revenus, des soins de santé, de l'aide sociale, de l'accès à l'enseignement et à la culture, ..."

Le réseau RESSources regroupe des entreprises d'économie sociale qui emploient des personnes peu qualifiées ou défavorisées dans une dizaine de secteurs actifs dans la réutilisation et le recyclage de marchandises, entre autres, la collecte du papier et du carton, du textile et des déchets de l'informatique. Les membres de RESSources s'efforcent également d'améliorer la situation des groupes de population les plus démunis, entre autres, en organisant des activités de vente de marchandises de seconde main. Alors que leur priorité est clairement de nature sociale, leur projet livre aussi une contribution importante à la protection de l'environnement. En effet, la réutilisation des marchandises permet de réduire la montagne des déchets.

Six entreprises de RESSources, en particulier dans le secteur du textile, ont créé, en janvier 2000, un label éthique :

Ils espèrent, par ce moyen, non seulement sensibiliser le consommateur et lui montrer ses responsabilités mais également être reconnus par le gouvernement. Pour l'instant, la population belge a tendance à abuser de la collecte du textile pour se débarrasser, d'une manière bon marché, de ses déchets. Ceci met en péril la survie de ces initiatives.

Les fondateurs (Terre, Les Petits Riens,

Oxfam Solidarité, La Poudrière, De Bouche à Oreille et Tricoop) espèrent attirer d'autres membres tant en Belgique qu'en Europe. Ils ont déjà conclu un accord avec Recycl'aid, un regroupement d'entreprises (Oxfam-solidariteit, spullenhulp, kinderczorg, VIC vlams internationaal centrum, wereldmissiehulp, salvatoriaanse ontwikkelingshulp). D'autres montrent un intérêt marqué pour leur initiative. Pour pouvoir devenir membres, les candidats devront signer une chartre, preuve de leur engagement à respecter l'éthique et les techniques de l'économie sociale, à être transparents quant aux moyens qu'ils utilisent pour atteindre cet objectif et à se soumettre à un contrôle indépendant par Ethibel, une organisation compétente en matière de certification de fonds d'investissements éthiques.

Informations: RESsources, 081 71 15 81

Commerce international

"défense de la labellisation écologique au sein de l'OMC"

L'Action 21 insiste sur le rôle des différents groupes cibles et en particulier sur celui des entreprises. On prend de plus en plus conscience qu'à côté de la protection de l'environnement plutôt interne à l'entreprise, une gestion de la chaîne axée sur l'environnement est également indispensable. On fait appel à la méthode de l'analyse du cycle de vie (ACV ou Life cycle analysis), qui consiste à faire l'inventaire des flux de matières premières et des flux de déchets et d'émissions et ensuite à rechercher l'impact de ces flux de substances sur divers problèmes environnementaux comme l'effet de serre, la réduction de la couche d'ozone, la toxicité pour l'être humain et pour les écosystèmes, etc. En se basant sur les résultats de l'ACV, on peut ensuite apporter des améliorations dans le cycle de vie du produit. L'écolabel en est une des applications les plus connues. Un tel écolabel est apposé sur un produit à condition que celui-ci se démarque, du point de vue écologique, des produits concurrents. Bien que le concept de 'développement durable' renferme une composante sociale, cet aspect semble ne recevoir qu'une attention marginale. Pour l'instant, lors de l'octroi de l'écolabel par exemple, seules les possibilités de développement des générations futures sont prises en compte alors que des conditions de vie acceptables pour la génération présente sont perdues de vue. L'aspect social indispensable au label signifie le respect

d'un certain nombre d'exigences minimales essentielles de conditions de production dignes. Il ne s'agit donc pas de se démarquer des concurrents par certaines caractéristiques, comme dans le cas de l'écolabel, mais bien de satisfaire à des conditions minimales absolues. Inversement, on peut également remarquer que de nombreuses initiatives se rapportant à des codes, des labels et/ou des certifications sur le plan social ne tiennent nullement compte de l'environnement dans lequel les générations futures devront vivre. Il est donc grand temps de coupler « éco » et « soc ».

Informations: CDO, Centrum voor Duurzame Ontwikkeling, 09 264 69 64
<http://allserv.rug.ac.be/~eborgo/index.htm>
 et Centre de droit de la consommation, 010 47 85 39, fraselle@dpri.ucl.ac.be

En ce qui concerne le label FSC, l'approche adoptée est déjà relativement large

Les représentants d'organisations de protection de l'environnement, d'entreprises du secteur forestier, d'organisations de défense des droits des peuples indigènes et de certificateurs de produits du bois se sont regroupés pour fonder une organisation internationale qu'ils ont baptisée Forest Stewardship Council (FSC) ou Conseil de Bonne Gestion Forestière.

sur ce plan. Ce certificat FSC sur le bois est octroyé à des produits du bois qui proviennent de forêts gérées durablement (gestion responsable d'un point de vue environnemental et social et économiquement viable). Durant le processus de certification, non seulement les droits des bûcherons, mais aussi ceux de la population indigène et des communautés locales, sont pris en compte. Des conditions en matière de gestion forestière respectueuse de l'environnement doivent également être satisfaites. La certification des forêts selon le FSC est un processus volontaire qui conduit à l'attribution d'un certificat offrant la garantie que la gestion forestière respecte les principes du FSC et les critères d'une gestion durable. Les entreprises qui

veulent vendre du bois certifié FSC doivent subir un contrôle destiné à garantir la provenance du bois.

Depuis le début des années 90, le WWF participe activement au processus de certification des forêts et joue en cela un rôle directeur. Dans différents pays, le WWF s'emploie à regrouper l'industrie du bois et celle du papier et à les stimuler à s'engager dans la certification forestière. En Belgique, le Club 97 a été créé. Il compte maintenant environ 40 entreprises. Ces entreprises s'engagent à promouvoir la vente des produits en bois portant le label FSC. En Belgique aussi, le bois FSC est de plus en plus présent sur le marché.

Informations: WWF : 02 340 09 57
<http://www.wwf.be>
 ou sur le site Internet International du FSC
<http://www.fsc.org>

Coopération internationale

"augmentation annuelle de 10% du budget de la coopération au développement pour atteindre finalement l'objectif cible de 0,7% du PNB"

Développement durable: une garantie pour un avenir sûr et sain ?

Nous espérons qu'après la lecture de ce dossier, vous aurez acquis une meilleure compréhension du concept de DÉVELOPPEMENT DURABLE. Pour beaucoup cependant, ce concept restera vague, difficile à décrire précisément, surtout en raison des normes éthiques et des valeurs qui semblent si insaisissables. La durabilité ne peut certainement pas être définie de manière univoque mais il ne fait aucun doute que nous avons besoin de ce concept pour réfléchir à notre avenir.

Une liste de références détaillée vous sera envoyée sur simple demande. Vous trouverez davantage d'exemples flamands dans le dossier en néerlandais.
 MENS, Groenenborgerlaan 171, 2020 Anvers ou par e-mail: mens@ua.ac.be



Atmosphère

Climat

Energie

Ecosystèmes

Biodiversité

Communication

Mobilité

Alimentation

Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable
- à la page 12 de ce dossier.

SIDD - Système d'information pour un développement durable:
se faire connaître et informer efficacement les acteurs du développement durable grâce à Internet.
<http://www.belspo.be/issd/>

Dossier en préparation:



L'allergie



17

Espace construit et bétonné, chantier permanent, ville offerte en pâture aux voitures... Ville sans arbres, sans animaux, sans Nature. Pas si vite ! Ces clichés ne donnent qu'une vision partielle et partielle de notre ville. Partout s'y cache une vie animale riche et passionnante mais méconnue. Si nous ouvrons nos yeux et nos oreilles, un monde insolite s'offre à nous.

C'est cette vie, ce monde que nous voulons faire découvrir dans une exposition qui raconte deux mille et une histoires ... naturelles.

L'équipe du Muséum des Sciences naturelles vous invite à découvrir sa nouvelle exposition

"Copains cachés, les animaux dans la ville"

du 18 octobre 2000 au 30 juin 2001

L'exposition propose aux enfants et aux familles de découvrir les aspects les plus insolites de la vie sauvage en ville. Mobilisant tous les sens, c'est une véritable salle de découverte. Le visiteur est invité à ouvrir les yeux, observer, aimer cette vie animale... et à la respecter afin de préserver l'équilibre de l'écosystème urbain et de veiller à la qualité du cadre de vie de chacun.

Le cœur de l'exposition, son moteur, est un jeu de découverte à travers une "ville labyrinthe" emplies d'animaux et d'informations sur leurs modes de vie et leurs interactions avec l'humain et l'urbain. A son entrée dans la salle d'exposition, chaque enfant se voit

proposer une mission en relation avec son âge. Pour accomplir cette mission (qui comporte toujours un aspect d'observation des animaux et de leur comportement et un aspect de gestion des milieux par les humains), l'enfant doit explorer la salle dans ses moindres recoins, observer les animaux naturalisés, écouter les cris d'animaux, suivre leurs traces, toucher leurs peaux, leurs plumes ou leurs écailles, reconstituer des puzzles, jouer aux devinettes,... Bref, s'amuser beaucoup et apprendre... beaucoup.

Informations pratiques : Muséum des Sciences naturelles, rue Vautier, 29, 1000 Bruxelles

Réservation obligatoire pour les groupes : (02) 627 42 34
Info 24h/24 : (02) 627 42 38
www.sciencesnaturelles.net

"MENS" en rétrospective

- MENS 1 "L'emballage est-il superflu?"
- MENS 2 "Le chat et le chien dans l'environnement"
- MENS 3 "Soyez bons pour les animaux"
- MENS 4 "Le chlore: comment y voir clair?"
- MENS 5 "Faut-il encore du fumier?"
- MENS 6 "Sources d'énergie"
- MENS 7 "La collecte des déchets: un art"
- MENS 8 "L'être humain et la toxicomanie"
- MENS 9 "Apprenons à recycler"
- MENS 10 "La Chimie: source de la vie"
- MENS 11 "La viande, un problème?"
- MENS 12 "Mieux vaut prévenir que guérir"
- MENS 13 "Biocides, une malédiction ou une bénédiction?"
- MENS 14 "Manger et bouger pour rester en pleine forme"
- MENS 15 "Pseudo-hormones: la fertilité en danger"



"Le benthos de la mer"

une série de diapos et une brochure éducatives qui offrent un aperçu détaillé des différents aspects du benthos marin. Disponible à partir de mi-septembre 2000.

Pour une information complémentaire:

Prof. M. Vincx, Université Gent, Sectie mariene biologie
K.L. Ledeganckstraat 35, 9000 Gent
mail: magda.vincx@rug.ac.be